

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 34 | 8 -14 Février, 2021

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 273 personnes du à leurs liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (GTDA) a [déclaré](#) que l'emprisonnement généralisé ou systématique des personnes ayant des liens présumés avec le groupe peut constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une [base de données](#) détaillée pour le suivi des détentions de masse liées au mouvement Gülen depuis le coup d'État manqué en juillet 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION

8 février : Le bureau du gouverneur de Eskişehir a [interdit](#) tous les rassemblements en plein air pendant une période de 15 jours.

9 février : La police d'Artvin a [bloqué](#) une manifestation contre le recteur de l'université de Boğaziçi, détenant deux personnes. Deux autres personnes ont été blessées et hospitalisées à la suite de l'intervention.

9 février : Un tribunal de İstanbul a [décidé](#) de libérer sous conditions 61 personnes, dont des politiciens locaux pro-kurdes, qui avaient été détenues la semaine dernière pour avoir organisé une manifestation dans le district de Kadıköy.

9 février : Le bureau du gouverneur de Denizli a [interdit](#) tous les rassemblements en plein air pendant un mois.

10 février : Les tribunaux ont [décidé](#) d'arrêter un total de 11 étudiants universitaires pour avoir participé à des manifestations contre la nomination d'une figure pro-

gouvernementale comme recteur de l'université de Boğaziçi.

10 février : La police de İzmir a [arrêté](#) trois personnes alors qu'elles accrochaient des banderoles pour protester contre les fouilles à nu arbitraires en garde à vue et en prison. Les détenus ont été libérés plus tard dans la journée après leur interrogatoire.

11 février : La police de İstanbul a [arrêté](#) 14 personnes au total alors qu'elles tenaient un communiqué de presse au palais de justice de Çağlayan pour demander la libération des 11 étudiants arrêtés pour avoir participé à des manifestations à l'université de Boğaziçi ainsi que de trois autres personnes ayant organisé une marche de protestation connexe dans le district d'Esenyurt. Les détenus ont été libérés le jour suivant, à l'issue d'une période de probation.

11 février : La police de Kocaeli a [bloqué](#) une manifestation contre le recteur de l'université Boğaziçi, détenant brièvement 17 personnes qui ont été libérées plus tard dans la même journée.

12 février : La police de Bursa a [bloqué](#) une manifestation organisée dans le cadre des manifestations de l'université Boğaziçi, détenant 19 personnes dont trois mineurs. Les mineurs ont été libérés le même jour, tandis que les 16 autres ont été libérés le 14 février.

12 février : Le bureau du gouverneur de Hakkari a [interdit](#) tout rassemblement en plein air pendant 15 jours.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

8 février : La police a brièvement [arrêté](#) la journaliste Ayşen Şahin pour "incitation à la haine et à l'inimitié du public" en raison de ses publications sur les réseaux sociaux. Şahin a été libérée après son interrogatoire par la police.

8 février : La police d'Ankara a brièvement [arrêté](#) le journaliste Ahmet Takan dans le cadre d'un procès intenté contre lui. Takan a été libéré le jour même après son interrogatoire.

8 février : Les autorités ont [arrêté](#) 39 personnes en raison de leurs messages sur les médias sociaux au cours de la première semaine de février, selon un communiqué publié sur le site web du ministère de l'intérieur.

9 février : Un tribunal a condamné [Misra Öz](#), une femme dont le fils de 9 ans a été parmi les victimes d'un accident de train en Turquie, à une amende pour avoir insulté un fonctionnaire public pendant sa campagne sur les réseaux sociaux visant à faire rendre des comptes aux responsables de l'accident mortel.

9 février : La police de İzmir a brièvement [arrêté](#) les membres locaux de la branche jeunesse du CHP, Ozan Yalçın, Salman Demir et Cem Akbulut, alors qu'ils accrochaient des affiches de recherche pour l'ancien ministre des finances Berat Albayrak, qui a disparu de la scène publique après avoir démissionné en novembre.

9 février : L'Agence de publicité de la presse (BİK), l'organisme d'État chargé de réglementer les publicités financées par les pouvoirs publics dans les médias, a [imposé](#) en 2020 88 % de ses interdictions de publicité aux journaux critiques du gouvernement: BirGün, Sözcü, Cumhuriyet, Korkusuz et Evrensel.

10 février : Le RTÜK, le chien de garde de la radiodiffusion, a [imposé](#) une amende à Halk TV pour les remarques d'un invité d'un programme qui a critiqué les gouverneurs et les juges, à KRT TV pour les commentaires d'un animateur critiquant les forces de l'ordre, à Tele1 pour un programme où quelqu'un a traité le président de dictateur et à FOX TV pour un reportage.

10 février : Un tribunal de Elazığ a [décidé](#) de bloquer l'accès aux informations concernant un local qui aurait commis des actes d'extorsion en utilisant ses liens avec des fonctionnaires du gouvernement.

10 février : Un tribunal de İstanbul a [décidé](#) de bloquer l'accès aux informations concernant un appel d'offres public accordé à une entreprise de construction dont un parent du président Recep Tayyip Erdoğan est membre du conseil d'administration.

11 février : Une cour d'appel d'Ankara a [décidé](#) de confirmer la peine de prison d'un an, cinq mois et 15 jours infligée à l'universitaire Cenk Yiğiter pour avoir prétendument insulté le président sur les réseaux sociaux.

11 février : Un tribunal d'Ankara a [décidé](#) d'acquitter l'homme politique kurde Figen Yüksekdağ de l'accusation d'avoir insulté le président à propos d'une déclaration écrite qu'elle avait publiée lorsqu'elle était coprésidente du HDP. Yüksekdağ continue à être jugé sur des accusations liées au terrorisme, tout comme l'ancien co-président Selahattin Demirtaş.

11 février : Un tribunal de İstanbul a [décidé](#) de bloquer l'accès aux nouvelles et aux tweets concernant un groupe de solidarité de femmes soulevant des allégations de harcèlement sexuel impliquant un professeur d'université.

11 février : La police de Konya a [arrêté](#) sept personnes, dont le politicien local du HDP, Süleyman İnan, pour leurs publications sur les réseaux sociaux. Les détenus ont été libérés le lendemain.

12 février : La police de Kahramanmaraş a [arrêté](#) une personne pour avoir prétendument dénigré le parlement et l'État, à cause de ses remarques à un haut fonctionnaire de l'AKP qui était en visite dans la province.

12 février : Les tribunaux ont [décidé](#) de libérer les étudiants universitaires Beyza Buldağ et Muhammed Ünal qui ont été détenus et arrêtés la semaine dernière en raison de leurs messages sur les réseaux sociaux exprimant leur solidarité avec les protestations contre la nomination d'un recteur pro-gouvernemental à l'université Boğaziçi de İstanbul.

12 février : Un tribunal de Kocaeli a [décidé](#) de bloquer l'accès aux informations concernant la nomination du fils d'un recteur d'université à l'agence de diplomatie publique de la présidence.

13 février : La police d'Adana a [arrêté](#) brièvement sept personnes pour avoir prétendument diffusé de la propagande terroriste sur les réseaux sociaux. Les détenus ont été libérés le jour même après leur interrogatoire.

14 février : La police de Diyarbakır a [arrêté](#) sept personnes pour avoir diffusé des messages sur les réseaux sociaux.

DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

10 février : Un tribunal de Diyarbakır a [décidé](#) de libérer Şeyhmus Gökalp, médecin et membre de l'Association médicale turque (TTB) qui a été arrêté fin novembre 2020. Gökalp a été libéré lors de la première audience

de son procès où il risque jusqu'à 15 ans de prison pour des accusations liées au terrorisme.

10 février : Le Département d'État américain a [appelé](#) la Turquie à libérer l'homme d'affaires et philanthrope Osman Kavala.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

8 février : Après une résistance initiale, un tribunal de İstanbul a finalement [décidé](#) de rejurer l'ancien député de l'opposition Enis Berberoğlu, conformément à une décision de la Cour constitutionnelle du mois dernier. La Cour constitutionnelle a dû statuer une seconde fois que les droits de Berberoğlu ont été violés après qu'un premier jugement ait été défié par des tribunaux inférieurs. Berberoğlu a été arrêté et condamné à la prison pour espionnage et terrorisme en relation avec des reportages des médias sur des camions de l'agence nationale de renseignement turque transportant des armes vers la Syrie voisine déchirée par la guerre. Il a également été déchu de son statut de député suite à sa condamnation. Le 11 février, le Parlement a [rétabli](#) le statut de membre parlementaire de Berberoğlu.

9 février : La Cour suprême d'appel a [décidé](#) de libérer de prison les trois accusés restants dans un procès pour mort par négligence, tous cadres d'une société d'extraction de charbon à Manisa dont les locaux ont été le théâtre de la pire catastrophe minière de l'histoire turque en 2014 qui a coûté la vie à 301 mineurs.

9 février : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a [conclu](#) que la Turquie avait violé les droits de l'ancien vice-amiral Kadir Sağdıç qui a été jugé pour des accusations liées au coup d'état. La Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que les tribunaux nationaux turcs n'ont pas cherché à trouver un juste équilibre entre le droit à la vie privée et la liberté de la presse de Sağdıç et que le contenu de plusieurs articles publiés dans les journaux à l'époque était incompatible avec les normes du journalisme responsable.

MINORITÉ KURDE

9 février : La police de Bitlis a [arrêté](#) Ekrem Yalçın, membre du conseil municipal du HDP local. Yalçın a été mis en liberté conditionnelle le 12 février.

9 février : Un tribunal de İstanbul a [décidé](#) de libérer sous condition 61 personnes, dont des politiciens locaux pro-kurdes, qui étaient détenues la semaine dernière

pour avoir organisé une manifestation dans le district Kadıköy.

10 février : un tribunal de Diyarbakır a [condamné](#) l'ancien dirigeant du HDP local, Arzu Karaman, à neuf ans de prison pour terrorisme.

11 février : La Cour européenne des droits de l'homme a [rendu](#) son verdict dans l'affaire de 10 politiciens du Parti démocratique du peuple (HADEP) pro-kurde, désormais fermé, 14 ans après que l'affaire lui ait été soumise, jugeant que la Turquie avait violé le droit des plaignants à la liberté de réunion et d'association.

11 février : La police de Konya a [arrêté](#) sept personnes, dont le politicien du HDP local, Süleyman İnan, à cause de leurs publications sur les réseaux sociaux. Les détenus ont été libérés le jour suivant.

12 février : La police de Kocaeli a [arrêté](#) 13 personnes, dont des membres locaux du HDP, lors de perquisitions dans des maisons.

13 février : La police de Şırnak a [arrêté](#) le membre du HDP local Mustafa Dal.

14 février : La police de Adın a [arrêté](#) neuf personnes, dont des membres et des cadres du HDP local.

14 février : La police de Yalova a [arrêté](#) huit cadres du HDP local.

14 février : la police de Mersin a [arrêté](#) le dirigeant du HDP local, Songül Eriş.

14 février : La police de Batman a [arrêté](#) huit personnes, dont des cadres du HDP local. Trois des détenus ont été libérés le même jour.

14 février : Le HDP a [publié](#) une déclaration annonçant qu'entre le 12 et le 14 février, les autorités ont détenu au moins 143 membres et cadres du parti dans tout le pays.

OPÉRATIONS MILITAIRES À L'ÉTRANGER

10 février : Sean O'Donnell, l'inspecteur général en chef du département américain de la défense, a présenté son [rapport trimestriel](#) sur l'opération "Inherent Resolve". Il a exprimé son inquiétude quant aux rapports de violations des droits dans les régions du nord de la Syrie contrôlées par la Turquie, déclarant que les responsables américains avaient reçu des rapports de meurtres, de tortures, d'enlèvements, d'extorsions, de détentions arbitraires et de refus d'accès à l'eau à un demi-million de civils dans les régions contrôlées par les groupes armés soutenus par la Turquie.

MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX CITOYENS À L'ÉTRANGER

8 février : Le ministère de la justice a [demandé](#) aux procureurs d'Ankara de préparer un dossier d'extradition pour Mahmut Akpınar, universitaire et journaliste vivant au Royaume-Uni.

CONDITIONS DANS LES PRISONS

10 février : La Cour européenne des droits de l'homme a [condamné](#) la Turquie à une amende pour le refus de l'administration pénitentiaire İstanbul de donner suite à une demande d'accès à certains sites Internet déposée par l'avocat Ramazan Demir au cours de sa détention préventive.

11 février : Des rapports des médias ont indiqué que les responsables de la prison de İstanbul [refusaient](#) de fournir des couvertures à certains des prisonniers arrêtés suite aux protestations de l'université de Boğaziçi.

12 février : Des rapports des médias ont révélé que Mahmut Yıldız, un détenu détenu dans une prison de İzmir, a [tenté](#) de se suicider le 3 février pour protester contre les pratiques d'isolement des administrations pénitentiaires et qu'il est dans un état critique à l'hôpital.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

11 février : Les autorités auraient [menacé](#) d'expulser Mohammad Mosaed, un journaliste d'investigation

iranien qui a fui l'Iran pour la Turquie afin d'éviter une longue peine de prison. Mosaed a demandé une protection internationale et son affaire est toujours en cours.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

10 février : Un ancien enseignant a [déclaré](#) à un site d'information qu'il avait été soumis à la torture pendant un mois lors de sa détention par la police de Şanlıurfa en janvier 2017.

11 février : Les avocats d'étudiants universitaires ont [affirmé](#) que les membres de la famille de certains de leurs clients avaient été verbalement menacés au téléphone par la police.

12 février : Le président du Parlement turc Mustafa Şentop a [renvoyé](#) une lettre d'une victime de torture qui a été soumise au parlement par le législateur Ömer Faruk Gergerlioğlu, affirmant qu'elle contenait des "mots vulgaires et blessants". La lettre contenait les détails du traitement brutal de la victime lors de sa détention en 1990.

DROITS DES FEMMES

9 février : La Cour européenne des droits de l'homme s'est [prononcée](#) contre la Turquie dans le cas d'une jeune fille qui a été forcée à se prostituer dès l'âge de 12 ans, estimant qu'elle ne bénéficiait pas d'une protection et d'un soutien juridiques suffisants.